

Zeitschrift: Zeitschrift für schweizerische Kirchengeschichte = Revue d'histoire ecclésiastique suisse

Herausgeber: Vereinigung für Schweizerische Kirchengeschichte

Band: 41 (1947)

Buchbesprechung: Rezensionen = Comptes rendus

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REZENSIONEN — COMPTES RENDUS

Histoire de l'Eglise publiée sous la direction de A. Fliche et de V. Martin. T. VIII. *La Réforme grégorienne et la Reconquête chrétienne* (1057-1123) par **Augustin Fliche**, doyen de la faculté des lettres de Montpellier. Paris, Bloud et Gay, 1944 ; 502 p., 100 fr. broché (réédition, identique à la 1^{re}, parue en 1940).

M. Fliche s'est chargé à lui seul du T. 8 de la grande Histoire de l'Eglise, à peine moins volumineux que le précédent, bien qu'il n'embrasse que trois quarts de siècle et seulement neuf papes, alors que le T. 7 en avait quatre fois plus, mais, dans le nombre, pas mal d'insignifiants. Grégoire VII, à lui seul, se voit attribuer une centaine de pages, sans parler de celles qui exposent, après sa mort, le mouvement des idées grégoriennes, chapitre dont le grand pape demeure, en somme, le personnage principal.

Faisant abstraction du rôle que s'était attribué l'empereur allemand dans le choix du Souverain Pontife, la nomination d'Etienne IX par le clergé et le peuple romain fut un coup d'Etat. Le cardinal Humbert, appelé à Rome et revêtu de la pourpre par Léon IX mais dont le rôle avait été assez effacé sous Victor II, devient le personnage le plus important de la curie : il publie son *Adversus simoniacos*, où il émet des idées toutes nouvelles sur le gouvernement de l'Eglise, voulant rendre au clergé le rôle qui lui revient dans la désignation du vicaire de Jésus-Christ.

Ce sont les mêmes préoccupations qui, au concile de Latran de 1059, donnent naissance au fameux décret du successeur d'Etienne IX, Nicolas II ¹,

¹ L'auteur s'arrête au sujet de la nomination de Nicolas II à l'explication suivante : « Lorsque Hildebrand fut revenu d'Allemagne (où Etienne IX, dont le pontificat ne devait durer que deux mois, l'avait envoyé faire part de son élection), il désigna comme pape, sans doute après s'être mis d'accord au préalable avec l'impératrice régente, Gérard, évêque de Florence, qui devint Nicolas II » (p. 17) et il renvoie au 1^{er} volume de sa *Réforme grégorienne* quant aux circonstances de cette élection. Là, estimant que les sources italiennes et germaniques, en apparence contradictoires, se complètent en réalité, il propose la solution que voici : c'est à la cour allemande qu'Hildebrand apprit la mort d'Etienne IX et la désignation de Benoît X par la noblesse romaine, contrairement aux prescriptions du pape défunt, qui avait ordonné que l'on attendît le retour d'Hildebrand avant de procéder à l'élection de son successeur. C'est donc en présence de la régente, peut-être sur son conseil, que Gérard fut proclamé pape. L'impératrice pria alors Hildebrand d'aller notifier à Gérard sa nomination et de confier à Godefroy de Lorraine, frère d'Etienne IX, la mission de rétablir la paix à Rome. Après des négociations à Florence entre les trois intéressés, un simulacre d'élection eut lieu à Sienne. Ainsi l'avènement de Nicolas II ressemble étrangement à ceux de Léon IX et de Victor II (*La Réforme grégorienne*, t. I, p. 310 sq.). M. Elie Voosen

confiant l'élection du pape principalement aux cardinaux-évêques¹. Le concile prend en outre, dans l'esprit de Léon IX, des mesures énergiques contre l'investiture laïque et le concubinat des clercs, mesures qui, la seconde surtout, soulèvent de fortes résistances.

Nicolas II renoue avec les Normands du sud de l'Italie l'alliance rompue sous Léon IX². Il se rapproche d'autre part des Capétiens, le décret de 59 ayant attiédi ses rapports avec la royauté germanique.

Après la mort prématurée de Nicolas II, Alexandre II, sous la protection des Normands appelés par Didier, est élu conformément au décret proclamé par son prédécesseur. « Toutefois, les deux puissances laïques évincées de l'élection par le décret de Nicolas II, la noblesse romaine et la royauté germanique, oubliant l'antagonisme qui les avait jusque-là opposées l'une à l'autre, allaient se rapprocher pour faire échec à l'élu du clergé » (p. 22). Cela aboutit, à la diète de Bâle, à la nomination d'un

(*Papauté et pouvoir civil à l'époque de Grégoire VII*, p. 45, note 35) estime que c'est prêter à Hildebrand une attitude contradictoire. Comme l'ont dit Duchesne (*Les premiers temps de l'Etat pontifical*, 2^e édition, p. 400) et M. Gay (*Les papes du XI^e siècle et la chrétienté*, p. 178) et comme M. Fliche l'insinuait en somme lui-même, M. Voosen estime que le décret de 1059 ne fut que la codification de ce qui s'était passé lors de l'élection de Nicolas II. Il n'admet pas qu'Hildebrand ait agi comme mandataire de la cour impériale : les cardinaux ont choisi l'élu qu'il leur présentait, candidat agréé d'avance par l'impératrice, de telle sorte qu'une confirmation impériale n'était pas nécessaire. M. H. X. Arquillière, dans son *Saint Grégoire VII*, p. 43, attribue, quant au choix, le premier rôle à Hildebrand : « Tout concourt à donner l'impression que les décisions ont été prises d'abord à la cour germanique, sous l'inspiration d'Hildebrand. Le choix même de Gérard, prélat d'origine bourguignonne, est significatif, car il était contraire aux traditions instaurées par Henri III qui disposait de la tiare pour des évêques allemands ».

¹ Il est certain aujourd'hui que la version dite impériale du décret est un faux, fabriqué très probablement en 1804, estime M. Fliche (p. 19 et 161), tandis que M. Arquillière pense qu'il existait déjà lors du conciliabule de Worms de 1076 (*op. cit.*, p. 72, note 1). M. Fliche conteste l'opinion de M. Antoine Michel, pensant que le décret était dirigé exclusivement contre la noblesse romaine et nullement contre l'Empire, avec lequel était constitué, par le fait même, une sorte de concordat. Il ne se prononce pas par contre — après avoir cependant incliné naguère dans le même sens — sur cette autre affirmation du même auteur prétendant établir, par la critique interne, que le décret était en réalité l'œuvre du cardinal Humbert. Le P. Rahner (*Z. f. k. Theol.* 1939, p. 239) a accepté cette thèse. Inversement, MM. Voosen, Seppelt, Arquillière estiment que, à vouloir faire si grande la part du cardinal Humbert, on diminue trop celle d'Hildebrand. D'autres historiens ont fini par faire de Nicolas II un personnage insignifiant, qui aurait été manœuvré à la fois par Humbert et par Hildebrand.

² M. Fliche refuse, aujourd'hui comme naguère, malgré les objections de M. Arquillière, d'admettre que l'initiative des pourparlers avec les Normands remonte à Hildebrand et que ce soit lui qui ait eu, plus tard, l'idée de placer les principautés normandes sous la suzeraineté pontificale (p. 115, note 4). Il maintient également que le voyage de Nicolas II dans l'Italie du sud est dû vraisemblablement à l'influence de Didier, abbé du Mont-Cassin.

antipape, Honorius II. On put craindre un moment que, par désir de conciliation, Alexandre ne sacrifiât les avantages acquis sous le pontificat précédent. Il accepte, sur la proposition de Godefroy de Lorraine — qui lui était, il est vrai, favorable — de laisser la cour germanique trancher entre lui et son rival. Pierre Damien, l'ami intime du pape, le défend devant l'assemblée convoquée à cet effet et rédige, dans ce but, à Augsbourg, un des opuscules les plus faibles qui soient sortis de sa plume. Il y revient sur ce qui fut sa constante préoccupation : ramener l'entente entre le Saint-Siège et le monarque allemand, leur collaboration étant à ses yeux la première condition requise pour que la réforme, dont il est l'un des plus ardents partisans, eût des chances d'aboutir. Alexandre l'emporte à Augsbourg, ainsi qu'à Mantoue où, imprudemment, la question fut reprise, mais l'alerte avait été chaude, et c'est au fait que la royauté germanique était entre les mains d'un enfant mineur, Henri IV, que « l'Eglise ne s'est pas ressentie des circonstances fâcheuses qui avaient entouré les débuts du pontificat d'Alexandre II » (p. 27).

Aidé de ses deux conseillers, Hildebrand et Pierre Damien, Alexandre II envoie, dans la personne de ce dernier (malgré l'incompréhension des choses politiques dont il fit preuve en plus d'une occasion), de Hugues Candida (qui devait, un jour, abandonner Grégoire VII), du cardinal Etienne, de Gérard d'Ostie, d'Ermenfried, évêque de Sion (envoyé en Angleterre), des légats dans les divers pays de la chrétienté, poursuivant ainsi vigoureusement la réforme commencée et contribuant du même coup au succès de la centralisation ecclésiastique. Le clergé normand était presque sans reproche, de telle sorte que Alexandre II et Hildebrand entrevoyaient « tout le parti qu'ils pouvaient tirer de la conquête de l'Angleterre par les Normands pour la régénération morale de la Chrétienté occidentale » (p. 44). En Allemagne, par contre, après le règne réparateur d'Henri III, la simonie s'étale de nouveau en plein sous la minorité de Henri IV, prince qui, s'il consent à ne pas répudier son épouse, ne tarde pas « à donner les pires exemples d'inconduite » (p. 41).

D'autre part, parce qu'il s'est rendu indépendant de la royauté germanique, le pape prend des initiatives qui eussent été impossibles sous le régime ottonien. C'est en effet durant le pontificat d'Alexandre II que se place le point de départ de la reconquête chrétienne en Sicile et en Espagne. A l'époque carolingienne, c'était l'empereur qui avait l'initiative de ces entreprises ; elles sont menées maintenant par des particuliers ; mais le pape les appuie énergiquement et se regarde comme le suzerain des terres conquises sur l'Islam, terres dont l'Empire paraît se désintéresser¹.

¹ Dans une étude parue dans le *Bulletin de littérature ecclésiastique* de l'Université de Toulouse (1941 sq) M. Delaruelle aboutit, pour le chapitre consacré à Grégoire VII (1944), à cette conclusion que si celui-ci n'avait pas été absorbé par la question de la réforme et par sa lutte contre Henri IV, on aurait pu voir se produire déjà sous son pontificat ce qui ne devait arriver que sous celui d'Urbain II ; même idée dans SCHNÜRER, *Kirche u. Kultur* II, 289.

En 1073 commence le pontificat de Grégoire VII. Né entre 1015 et 1020, Hildebrand était d'origine modeste. Son séjour à Cluny est une légende, mais il est probable qu'il avait été moine. Il était l'ami de Pierre Damien et de Hugues de Cluny. Il serait exagéré de voir en lui l'inspirateur de la politique pontificale depuis 1048 jusqu'en 1073 : son rôle fut effacé sous Léon IX, puis nul dès l'avènement de Victor II ; sous Nicolas II, l'influence du cardinal Humbert fut plus grande que la sienne ; par contre, on peut l'appeler le premier ministre d'Alexandre II.

Le jour même des funérailles de ce dernier, la foule — clercs et laïques — acclame Hildebrand pape, et les cardinaux ratifient immédiatement le choix populaire : en apparence, le décret de 1059 n'a pas été respecté, mais le résultat eût été exactement le même si on l'avait rigoureusement observé.

Grégoire VII est beaucoup plus un homme d'action qu'un théoricien, bien plus un réalisateur qu'un législateur. Ce n'est nullement un doctrinaire intransigeant, aux démarches rectilignes et un peu étroites, comme l'était le cardinal Humbert, ni un guerrier (ainsi que, revenant sur une ancienne conception, le veut M. Erdmann), et pas davantage un politicien, mais un pacifique, une âme profondément pieuse, d'une grande charité, bienveillante à l'égard de tous les monarques, Henri IV y compris. Au début, « il évite d'appliquer le décret du concile de 1059 sur l'investiture laïque qui, tombé en désuétude sous le pontificat d'Alexandre II, restera lettre morte jusqu'en 1075 » (p. 66). Il est probable, ainsi que l'affirme le même M. Erdmann, que, à condition que la morale n'eût pas à en souffrir et que tout trafic simoniaque fût définitivement supprimé, « Grégoire VII aurait toléré la présence du souverain aux élections et permis l'investiture laïque » (p. 132). Il continue énergiquement l'œuvre de centralisation commencée. Il lui arrive même d'appeler des évêques à Rome pour des questions de peu d'importance. Les légats, d'autre part, poursuivent leur activité¹, notamment en France, et il en est parmi eux d'assez intransigeants, tel cet Hugues, évêque de Die, que le pape dut parfois désavouer.

Grégoire VII commence par condamner à nouveau la simonie et le nicolaïsme ; mais bientôt son programme se transforme : des échecs successifs, notamment en Allemagne, dans la question du concubinat lui font comprendre qu'il faut attaquer le mal à la base, assurer un meilleur recrutement du clergé en le rendant indépendant de tout pouvoir civil. Dans le concile romain de février 1075, il porte son célèbre décret condamnant l'investiture laïque ; puis il condense ses idées dans ces fameux *Dictatus papae*, qu'il n'hésite pas à appliquer jusque dans leurs dernières conséquences.

M. Fliche passe en revue tous les pays d'Occident du point de vue de leurs rapports avec Grégoire VII. Il s'arrête naturellement plus longuement à l'Allemagne et à son roi, Henri IV, le principal complice et bénéficiaire des abus condamnés. Le conflit éclata au sujet de Milan, où

¹ M. Schieffer, dans un travail paru en 1935 et qui semble avoir échappé à M. Fliche, soutient que Grégoire VII a innové en prenant presque systématiquement ses légats dans l'épiscopat local et en prolongeant notablement leurs pouvoirs.

Henri IV venait de nommer un archevêque, en opposition avec celui qu'il avait cependant d'abord reconnu. Tout en étant disposé à s'arranger et à apporter même, au besoin, des atténuations au décret de février 1075, Grégoire VII proteste avec énergie. Henri IV riposte. Selon lui, imbu qu'il est de la thèse de la royauté de droit divin, si le pape ne peut intervenir dans l'élection du roi, celui-ci, institué par Dieu — et le signe auquel se reconnaît ce pouvoir, c'est l'hérédité, sanctionnée par l'assentiment des Romains, ainsi que Henri IV le déclarera nettement dans son manifeste de mai 1081 — « ne saurait rester étranger à celle du pape, si bien que la séparation des pouvoirs ne vaut que pour le roi et que, quand il s'agit du pontife romain, le vieux césaropapisme impérial retrouve toutes ses anciennes prérogatives » (p. 136). A l'assemblée de Worms, les évêques allemands déposent Grégoire VII, sur quoi le pape destitue à son tour l'empereur, parce que « supérieur au roi par son origine et par le caractère de son pouvoir, il a le droit de demander aux souverains de lui rendre compte de leurs actes et, si ces actes ne sont pas conformes à la loi chrétienne, de les excommunier et de les déposer » (p. 139).

Le conflit entre le Sacerdoce et l'Empire a commencé. Grégoire toutefois « non seulement n'enjoint pas aux Allemands d'élire un nouveau roi, mais il cherche à provoquer le retour du pécheur dans le giron de l'Eglise » (*Ibid.*). De son côté, Henri ne désigne pas non plus de nouveau pape. Réunis à Tribur, les chefs de l'opposition, après avoir obtenu l'adhésion d'Henri, offrent à Grégoire, qui accepte, de venir présider à Augsbourg une grande assemblée où sera prononcée la sentence définitive de condamnation ou d'absolution du roi. Mais celui-ci prend les devants, arrive à l'improviste à Canossa, prête un serment très vague, et Grégoire, après trois jours, se laisse apitoyer et absout le coupable. Quelques-uns (M. Fliche lui-même naguère, dans son *Saint Grégoire VII* de la collection « Les Saints », p. 115) ont vu dans ce pardon une défaite du pape ; en réalité, ce fut « le triomphe de la miséricorde divine sur la justice humaine » (p. 142). Grégoire n'a jamais été si grand. Canossa « n'est pas une défaite, mais un succès que les conditions dans lesquelles il a été remporté devaient rendre, il est vrai, assez éphémère » (p. 144) ¹.

¹ En recevant à nouveau Henri IV dans la communion de l'Eglise, Grégoire VII l'a-t-il, comme on l'a toujours admis, réintégré dans la fonction royale ? M. Arquillère, *op. cit.*, p. 169, note 1 (ainsi que M. Voosen, *op. cit.*, p. 266), ne le croit pas. M. Fliche, dans une longue note de la p. 142, discute ses arguments et finit par suggérer cette explication : à Canossa, dans la précipitation des événements et spécialement vu la proximité de l'assemblée d'Augsbourg, Grégoire n'a pas eu le temps de peser exactement toutes les conséquences de sa sentence. Il a été déconcerté, quelques semaines plus tard, par l'élection de Rodolphe de Souabe, et, se ralliant à une solution suggérée par les Saxons ou formulée par lui-même, à savoir que la question politique n'avait pas été explicitement tranchée à Canossa, il put, sans se déjuger, interprétant, deux ans plus tard, sa propre sentence, attribuer la couronne à Rodolphe. Dans le compte rendu qu'il a consacré à notre volume dans la *Rev. de l'hist. de l'Eglise de France* 1941, p. 79 sq., M. Pocquet du Haut-Jussé propose cette solution : en 1075, Grégoire a voulu intimider

Henri IV, en effet, après la victoire remportée sur Rodolphe de Souabe, élu à sa place à l'assemblée de Forchheim, essaye d'obtenir du pape l'excommunication de son rival ; mais Grégoire, loin de se laisser intimider, dépose à nouveau Henri IV et déclare reconnaître Rodolphe comme roi (1080). Henri se cabre et, à l'assemblée de Brixen, les évêques lombards et un certain nombre d'évêques allemands (parmi eux celui de Coire — M. Fliche écrit : *Chur*) déposent Grégoire et choisissent pour le remplacer l'archevêque de Ravenne, Guibert, qui prend le nom de Clément III. C'est alors la mort de Rodolphe, la prise de Rome par les Allemands (1084), l'intonisation de l'antipape, qui couronne ensuite Henri IV. Puis Rome est délivrée par Robert Guiscard ; mais, de 1082 à 1085, les juristes et les polémistes ont consolidé notablement la position de Henri IV, et Grégoire meurt en exil (1085), vaincu en apparence, après une existence « qui a convergé tout entière vers la Réforme de l'Eglise et la suprématie romaine » (p. 162).

Invité peu avant sa mort à désigner ceux qui lui semblaient particulièrement aptes à ceindre la tiare, Grégoire en avait signalé trois ; mais, sous la pression des Normands, les cardinaux en choisissent un autre : Didier, abbé du Mont-Cassin, qui prend le nom de Victor III. Architecte avant tout, bibliophile et au surplus scrupuleux (M. Fliche n'est pas tendre pour lui) Didier était peu qualifié pour continuer l'œuvre de Grégoire VII : il avait entrepris, en faveur d'Henri IV, des démarches malheureuses et s'était jusqu'ici, occupé beaucoup plus du Mont-Cassin que de la réforme de l'Eglise ; c'était même principalement pour sauvegarder les constructions entreprises dans son monastère qu'il avait poussé à la réconciliation avec les Normands, alliance dont la papauté ne retira que d'assez médiocres résultats.

Les schismatiques commencèrent alors une vigoureuse offensive, et celle-ci avait d'autant plus de chance d'aboutir que les Grégoriens ne manifestaient que peu d'estime pour Victor, qui dut même sévir contre les plus intransigeants d'entre eux. Ceux-ci gardèrent cependant une attitude pleine de dignité : Victor fut couronné mais mourut après quatre mois seulement de règne et fut remplacé par celui dont il avait, à son tour, souhaité l'élection, un des trois candidats présentés naguère par Grégoire VII mourant : Eudes de Châtillon, cardinal-évêque d'Ostie, qui devint Urbain II (p. 1088).

M. Fliche ne lui consacre pas moins de 140 pages. Français d'origine, élève de saint Bruno, alors chancelier de Reims, puis moine à Cluny, doué d'un sens politique qui manquait à Grégoire, Urbain II continue nettement dans la ligne de ce dernier, mais avec la préoccupation, du moins pendant les 6 premières années de son règne, d'éteindre d'abord le schisme en Allemagne et de ne pas se créer de nouveaux ennemis. Il tient fermement aux principes, mais il en tempère sensiblement l'application. Il se réserve le droit de dispenser, à l'occasion, des canons. Il temporise, notamment

Henri IV, escomptant qu'il s'amenderait, et réservant à plus tard une décision définitive.

dans l'affaire du divorce de Philippe I^{er}, roi de France, et pousse l'esprit de conciliation jusqu'à ses extrêmes limites. Il consulte les cardinaux, ce qui n'était guère dans les habitudes de Grégoire VII ; mais, d'autre part, il laisse faire à la centralisation ecclésiastique de nouveaux progrès. Il recourt, lui aussi, aux légats — il l'a été autrefois lui-même — mais « il renonce aux légations permanentes décidément impopulaires pour revenir aux légations temporaires » (p. 211) et il ne veut surtout pas que ses représentants se montrent intransigeants. Si cette politique lui permet de rallier à sa cause certains évêques impériaux, d'autre part, « à l'abandon des méthodes administratives en usage sous Grégoire VII correspond sans aucun doute un affaiblissement de l'action réformatrice du Saint-Siège » (p. 212).

Sur un point cependant il y a exception. S'appuyant sur Cluny et soutenant ses initiatives, Urbain II multiplie les déclarations exemptant les couvents de l'autorité épiscopale. De plus, « à la fin de son pontificat, il cherche à confier aux moines la *cura animarum*, ce qui facilitera leur action sur la société » (p. 226). Soucieux, d'autre part, d'introduire dans le clergé séculier la pratique de la vie monastique, il tend — et ses efforts aboutissent surtout en France — à transformer les chapitres canoniaux en maisons de chanoines réguliers.

Des lettres récemment découvertes et publiées par M. Holtzmann permettent d'affirmer que, en Orient, « l'initiative de la manœuvre diplomatique, à laquelle l'empereur byzantin s'est prêté avec un empressement intéressé, revient au pape » (p. 236) ; encore faut-il ajouter que « la question religieuse, de part et d'autre, n'était qu'un prétexte : la pensée de l'union des Eglises est aussi étrangère à Urbain II, préoccupé d'isoler Henri IV, qu'à Alexis I^{er}, soucieux d'écarter les périls qui menaçaient son Empire » (p. 237). Ce que souhaitait le pape — et il y aboutit — c'était de dissocier l'alliance des empereurs d'Orient et d'Occident.

Il fit mieux encore. Il réussit à rentrer à Rome (1089), ce qui détermine une offensive militaire de Henri IV en Italie. Urbain doit abandonner la Ville éternelle et sa situation critique l'incline à se réconcilier avec son adversaire, à condition que les droits de l'Eglise romaine soient sauvegardés ; mais à ce moment Henri IV bat en retraite et Urbain peut rentrer à Rome (1093).

Après 5 ans de règne, pendant lesquels, grâce à son attitude très conciliante, le pape a remporté d'appréciables succès, il estime le moment venu de revenir aux méthodes grégoriennes, de réunir de grands conciles où seront tranchées les questions débattues entre canonistes à la suite du schisme et où l'on prendra des mesures pour raffermir la discipline ecclésiastique. Il préside lui-même, en Lombardie, le concile de Plaisance ; puis il passe en France et promulgue, au concile de Clermont, des prescriptions analogues ; mais surtout il y donne connaissance d'un projet qui s'est insensiblement précisé dans son esprit : il annonce et il prêche la croisade et, à cet appel, la chevalerie française répond avec un admirable élan.

Henri IV étant excommunié depuis 15 ans et Philippe I^{er}, roi de France, venant de l'être à son tour à cause de l'affaire de son divorce, le pape se

voit contraint de prendre lui-même, par un légat, la direction de l'entreprise, « place à laquelle, cinquante ans plus tôt, il n'aurait osé prétendre » (p. 295)¹. Suit, dans ses grandes lignes, le récit de la 1^{re} croisade. « Comme en Espagne, le Saint-Siège entendait revendiquer en Orient la propriété éminente des terres reconquises sur les infidèles » (p. 297). Godefroy de Bouillon et d'autres, en la promettant à l'empereur de Byzance, n'ont donc pas tenu compte de l'intention pontificale, qui, il faut l'avouer, « était de nature à faire penser à Alexis I^{er} que la papauté n'était pas dépourvue de toute ambition temporelle en Terre Sainte » (p. 305). Il y eut d'autres déviations : plusieurs des chefs quittèrent l'armée pour satisfaire leurs ambitions personnelles ; vers la fin de 1098, ce fut une débandade générale, et ce n'est qu'en avril 1099 que fut reprise la marche sur Jérusalem. Les croisés entrèrent dans la Ville sainte en juillet 1099 et s'y déshonorèrent malheureusement par un massacre épouvantable de victimes innocentes.

Abordant la question des relations entre Occidentaux et Orientaux, l'auteur souligne les bons mouvements réciproques, mais aussi les erreurs commises. Comme l'a écrit le P. Leib, « là où il n'est pas question de rivalités nationales ou politiques, les préjugés tombent » (p. 304). De même qu'il y avait des monastères byzantins dans l'Italie méridionale, ainsi des couvents latins s'établissent en Orient et ces maisons servent de trait d'union entre les deux Eglises. Malgré le schisme, les relations amicales s'étaient maintenues entre souverains d'Occident et d'Orient ; des alliances matrimoniales furent conclues. Malheureusement, on commit la faute « d'éliminer progressivement le haut clergé grec que l'on remplaça par des évêques latins... Il en résulta une véritable tyrannie de l'Eglise latine sur les chrétiens grecs qui perdirent tout sentiment de reconnaissance à l'égard de ceux qui les avaient arrachés à la domination musulmane » (p. 306).

M. Fliche examine enfin les rapports d'Urbain II avec les Etats occidentaux. « Tout en s'occupant de la croisade, le pape n'a, en effet, cessé de surveiller les affaires ecclésiastiques en cours avec la préoccupation, de plus en plus affirmée, de faire sentir aux diverses églises le poids de l'autorité romaine » (p. 322). A l'égard de Guillaume le Roux, roi d'Angleterre, sa politique, visant à ne pas l'entraîner dans le schisme impérial, n'a pas été exempte de contradictions et de faiblesse. Saint Anselme, archevêque de Cantorbéry — dont il est assez longuement parlé — après avoir courageusement protesté contre les vexations de son monarque, se rend à Rome et, de là, accompagne le pape au concile de Bari, mais il se voit ensuite retirer l'autorisation de rentrer dans son archidiocèse.

Le pontificat d'Urbain II, conclut M. Fliche, « est un des plus importants de l'histoire ; non content de continuer Grégoire VII, le pape français l'a dépassé sur plus d'un point » (p. 337) et c'est ce qui explique pourquoi « presque aussitôt après sa mort, se déchaînera de la part des souverains la plus violente offensive qui se soit dessinée autour du mode de

¹ Affirmation contraire dans SCHMITZ, *Hist. de l'Ordre de S. Benoît*, T. I, p. 323.

nomination des évêques : la querelle des investitures, qui n'éclate, en réalité, qu'avec le pontificat de Pascal II, est la conséquence des décrets promulgués par Urbain II au cours des années 1098-99 » (p. 334).

Abbé de Saint-Laurent-hors-les-murs, après avoir été l'un des légats d'Urbain II, Pascal II, son successeur, était un saint homme, absolument désintéressé mais timide, pas assez perspicace et « d'un exclusivisme un peu rigide qui l'empêchera de tirer parti d'une situation exceptionnellement favorable » (p. 339). Le conflit éclata d'abord en Angleterre, puis en France et enfin en Allemagne. Le pape renouvelle l'excommunication portée contre Henri IV, qui meurt peu après sa défaite dans la guerre avec son fils, Henri V ; mais celui-ci disposa des évêchés avec la plus audacieuse désinvolture » (p. 346). En Angleterre, la querelle se termina par un concordat par lequel « pour la première fois, la papauté consent à une modification des décrets grégoriens jusque là considérés comme intangibles » (p. 351). Un compromis semblable intervient en France, après la réconciliation de Philippe I^{er} avec l'Eglise. La querelle des investitures est sur le point de se terminer également en Allemagne, mais de la manière la plus inattendue : le pape accepte, quant à lui, la renonciation, de la part des évêques, à tous les biens dont ils avaient été gratifiés par les empereurs depuis le temps de Charlemagne. Prévoyant le refus des intéressés, Henri V n'accepte pas. La cérémonie, déjà commencée, du sacre est alors interrompue. Pascal est emmené en captivité et finit par reconnaître au roi le droit de donner, aussi bien au spirituel qu'au temporel, l'investiture aux évêques et aux abbés, pourvu qu'ils aient été élus sans simonie. Le couronnement impérial est alors repris. Henri V rentre en Allemagne et Pascal à Rome. Mais cette pitoyable reculade est suivie, en France surtout, d'unanimes protestations et d'un vigoureux redressement grégorien. Pascal reprend alors courage. Le privilège extorqué par Henri V est cassé au concile de Latran de 1112. Les légats pontificaux excommunient le monarque, qui descend de nouveau en Italie. Le pape doit momentanément quitter Rome ; mais il reste ferme cette fois-ci, réussit à rentrer dans la Ville éternelle et meurt quelques jours plus tard (1118).

Il y avait malgré tout tendance à un rapprochement, et si la querelle des investitures se prolonge dix ans encore, c'est parce que le conflit persistait sur le terrain purement doctrinal. Gélase II, le successeur de Pascal II, joignait à de grandes vertus l'esprit de décision qui manquait à son prédécesseur¹. Il fut contraint par les circonstances d'excommunier Henri V, et mourut au bout d'une année seulement de règne, alors qu'il se trouvait à Cluny (1119). Après lui, Calixte II, Français, jadis assez intransigeant, ayant modéré son point de vue, et Henri V s'étant, de son côté, adouci quant à ses exigences, on aboutit enfin, en 1122, au concordat de Worms, qui met fin à la querelle des investitures. Henri V est réintégré dans l'Eglise sans qu'une pénitence lui soit imposée et sans qu'on ait observé

¹ M. Fliche ne signale pas l'étude de M. Krohn (1918), qui insiste sur la douceur du caractère de Jean de Gaète, partisan d'une politique de conciliation et qui fut amené à la lutte par les extrémistes.

le cérémonial ordinaire de l'absolution. Sur la question des rapports entre les deux pouvoirs, le concordat est muet : « les deux conceptions du gouvernement du monde qui se sont affrontées à la fin du XI^e siècle restent en présence, prêtes à s'entrechoquer de nouveau » (p. 388). Seule la question de l'investiture reçoit une solution au prix d'un compromis équitable. Ce n'est pas le point de vue de Grégoire VII, qui écartait toute intervention du pouvoir temporel dans la nomination d'un évêque. Le droit d'investir l'élu par la crosse et l'anneau est d'autre part également refusé à l'empereur ; mais s'inspirant d'idées qui avaient déjà cours en Italie ainsi que dans le royaume anglo-normand et que Yves de Chartres avait habilement dégagées et clairement formulées, en distinguant dans l'évêché le spirituel et le temporel, on convenait que l'investiture serait conférée, pour le spirituel, par la crosse et l'anneau, et, pour le temporel par la remise du sceptre. Sur d'autres points, la rédaction du concordat demeurait imprécise, en particulier quant au droit de regard sur les élections concédé au roi et dont il n'était pas spécifié s'il allait jusqu'au *veto* contre un candidat qui ne plairait pas au monarque¹.

Le conflit avec l'Empire étant enfin terminé, le pape peut reprendre la question de la réforme. Il convoque pour l'année suivante le concile œcuménique de Latran (1123), qui porte une série de décrets disciplinaires. L'auteur examine la répercussion de ces ordonnances dans les différents pays d'Europe ainsi que la pénétration de la Réforme grégorienne dans les diocèses et constate l'amélioration des mœurs cléricales qui en est l'heureux résultat.

Un chapitre est consacré au monachisme : à Cluny tout d'abord, qui atteint, avec saint Hugues, dont il est longuement question, le maximum de son extension, puis à la réforme parallèle de l'abbaye de Hirsau, qui devient, en Allemagne, le centre de la résistance à Henri IV (ce qui ne fut pas le cas à Cluny, où Hugues, malgré ses excellentes relations avec les papes, n'abandonna jamais celui dont il avait été le parrain). L'auteur nous entretient ensuite des origines de Cîteaux² et, très brièvement, des

¹ Contrairement à l'opinion émise par M. E. Jordan et Mgr Amann, M. Fliche, avec raison semble-t-il, estime que le concordat de Worms n'engageait pas seulement les cosignataires, Callixte II et Henri V, mais qu'il entendait régler la question des investitures pour un temps indéterminé.

² M. Fliche signale, sans y adhérer en somme, la thèse de Dom Othon (*Rev. Mabillon* 1932 et 33) sur la fondation de Cîteaux, qui serait due non pas à une réaction contre le relâchement qui aurait existé à Molesme, mais simplement au désir de s'en tenir plus strictement à la règle de saint Benoît, dont Molesme, abbaye clunisienne, s'était écartée. (Cf. cette *Revue*, 1944, p. 308.) Sur le personnage qu'il faut considérer comme le véritable fondateur de Cîteaux : Robert, Albéric (M. Fliche préfère dire : Aubri) ou Etienne Harding, cf. le P. Seraphin Lenssen, *Le fondateur de Cîteaux, Saint Robert*, 1937 (tirage à part remanié de 4 articles parus dans le t. IV, des *Collectanea ordinis Cisterciensium Reformatorum*), titre qui indique dans quel sens se prononce l'auteur, qui a peut-être raison, mais qui prouvera difficilement que son point de vue ait toujours été, au cours des siècles, celui de Cîteaux.

Chartreux, des Chanoines réguliers¹, des Prémontrés ainsi que, tout à la fin du volume, des Hospitaliers de Saint-Jean et des Templiers, après que, conformément au plan adopté dans la collection, il a consacré quelques pages à l'expansion de la foi chrétienne et un chapitre à la situation morale, ce qui l'amène à nous entretenir en particulier du développement de la trêve de Dieu ainsi que de la chevalerie.

On ne pouvait confier à un spécialiste plus compétent que M. Fliche un volume dont la personne de saint Grégoire VII forme en somme le centre. Dans ses travaux antérieurs, notamment dans ses 3 volumes consacrés à la Réforme grégorienne ainsi que dans son *Saint Grégoire VII*, l'auteur s'était montré parfois un peu absolu. Accentuant, pour les opposer les unes aux autres, les particularités des diverses tendances, il distinguait ce qu'il appelait l'école italienne d'une part, et la méthode lorraine de l'autre : la première visant exclusivement à la réforme d'ordre moral et partant de l'idée que l'appui de l'autorité royale était indispensable pour y parvenir, était celle de Pierre Damien avant tout, mais aussi d'Alexandre II et même de Grégoire VII au début de son pontificat ; la conception lorraine, tendant au même but mais avec la persuasion que, pour y parvenir, il fallait avant tout mettre fin aux élections simoniaques et par conséquent supprimer l'investiture laïque, était celle du cardinal Humbert, d'Etienne IX, de Nicolas II et de Grégoire VII après 3 ans de règne. Quant à saint Léon IX, il aurait appliqué le programme italien en Allemagne et en Italie, et en France au contraire celui de Lorraine. Il y a dans ces classifications nettement tranchées, dans ce schématisme un peu rigide aussi bien que dans la prétention de vouloir rattacher à tel nom ou à telle date précise l'apparition d'une conception en apparence nouvelle, des avantages au point de vue pédagogique : ainsi simplifié, un problème se comprend plus aisément et surtout se retient mieux. Il s'y mêle tout de même un peu d'arbitraire, et M. Fliche, dans le présent volume, sans renoncer à ses thèses favorites, les présente cependant d'une manière atténuée. Il a en outre modifié sa manière de voir sur un point ou deux de détail ; sur d'autres — nous en avons signalé quelques-uns — il y a divergence d'opinions entre spécialistes ; mais — et c'est le résultat des efforts que des historiens de valeur ont portés sur cette période si émouvante de l'histoire de l'Eglise : l'accord s'est fait sur les points essentiels. C'est, enrichie par une bibliographie

¹ Au sujet de la thèse posthume, assez inattendue, du P. Mandonnet sur la règle dite de Saint-Augustin (signalée p. 457, note 4), il ne sera pas inutile de remarquer qu'elle n'a guère été bien accueillie. Cf. *Annal. Boll.*, 1940, 446. On maintient en général que la règle pour les religieuses (insérée dans l'ép. 211 de saint Augustin) est la première en date et que celle destinée aux monastères d'hommes en est une adaptation ultérieure (Dom CAPELLE, *Rech. de théol. anc. et médiév.* 1940, p. 192 ; Dom LAMBERT, *Rev. bénéd.*, 1941, p. 41 sq). Sur un point cependant, le P. C. Vega (Augustin espagnol écrivant en 1933) avait, par avance, accepté la thèse du P. Mandonnet, en soutenant que la règle pour les couvents d'hommes était non pas une adaptation médiévale, mais l'œuvre de saint Augustin lui-même.

particulièrement abondante, la synthèse des résultats auxquels ces travaux ont abouti que nous donne l'éminent doyen de la Faculté des lettres de Montpellier, dans ce beau volume dont nous avons tenu à donner ici un compte rendu détaillé.

T. IX Du premier concile de Latran à l'avènement d'Innocent III (1123-1198). Livre Premier. *L'épilogue de la réforme grégorienne (1123-1153)*, par Augustin Fliche. 240 p. 1946.

Sous le titre « La formation de la Monarchie pontificale » le t. IX, selon les prévisions du début, avait été confié à MM. Fliche et Jean Rousset. Ils se sont choisis maintenant une collaboratrice dans la personne de M^{lle} Raymonde Foreville ; mais, pour une raison que l'avis au lecteur placé à la dernière page n'explique pas, M. Fliche a tenu à faire paraître, seuls pour l'instant, les 7 chapitres qui lui étaient réservés et qui constituent environ le tiers du 9^e volume de la collection.

L'ordre suivi est celui des tomes précédents : Saint Bernard tout d'abord, qui, fut, comme dit l'auteur, mêlé à tous les événements importants de l'histoire de l'Eglise pendant 40 ans, et qui cependant « est probablement mort sans s'être rendu compte du rôle primordial qu'il avait joué dans la Chrétienté » (p. 22). Son tempérament, semblable à celui de Grégoire VII, le fait, dès qu'« il prend contact avec le monde extérieur, obéir aux directives tracées un demi-siècle plus tôt par le pontife qui a attaché son nom à la réforme de l'Eglise » (p. 23), tout pénétré qu'il est — M. Fliche insiste beaucoup là-dessus — des idées grégoriennes sur la prééminence du Pape.

La nomination d'Innocent II est racontée d'après le récit de Hubert de Lucques et non pas celui de Gautier de Ravenne, version qui avait été probablement imaginée après coup « pour justifier ce qu'il y avait d'anormal dans l'élection d'Innocent II » (p. 52, note 1). Anaclet ne doit en effet pas être considéré comme un vulgaire antipape. « Il était fondé à contester la légalité de l'élection d'Innocent II qui, canoniquement, prêtait à discussion » (p. 52). Moralement, Innocent valait mieux qu'Anaclet : c'est l'argument sur lequel a principalement insisté saint Bernard, sans examiner suffisamment les objections qu'on pouvait formuler, du fait surtout qu'il n'y avait pas eu *tractatio* préalable des cardinaux-évêques qui, selon le décret de Nicolas II, devaient élire le pape et solliciter ensuite la ratification de leurs collègues (p. 57).

Contrairement à Vacandard, M. Fliche ne croit pas démontré que Lothaire ait exigé, pour reconnaître Innocent II, la restitution de l'investiture, mais d'accord par contre avec lui, il admet que, rentré à Rome, Innocent s'est refusé à tout compromis avec Lothaire, et souligne d'autre part aussi que, après sa victoire et la mort de son antagoniste, il a fait preuve, malgré les objurgations de saint Bernard, d'une incompréhensible dureté à l'égard de ses adversaires.

« Le schisme d'Anaclet n'a eu aucune répercussion grave sur l'organisation ecclésiastique » (p. 77). La puissance de la papauté est allée

grandissante depuis Grégoire VII : c'est dans le deuxième quart du XII^e siècle que les idées du pontife réformateur ont reçu leur maximum d'application. Les princes les subissent avec docilité ; « le programme grégorien est même dépassé » (*ibid.*). Les appels en cour de Rome vont en se multipliant ; saint Bernard proteste, mais sans succès. La centralisation ecclésiastique se poursuit, notamment en Allemagne, où jusqu'alors elle n'avait pas osé beaucoup pénétrer. « Les Eglises nationales se plient à toutes les exigences de l'autorité romaine et les princes, pour la plupart, ne se cabrent pas devant les ingérences pontificales à l'intérieur de leurs Etats » (p. 84).

Le changement toutefois est proche. Il se manifestera avec l'entrée en scène de Frédéric Barberousse. L'auteur émet d'autre part la supposition — discutable — que c'est la réaction contre les idées grégoriennes condamnant le relâchement moral qui fit éclore les hérésies néo-manichéennes, sectes indulgentes pour les péchés de la chair. M. Fliche est ainsi amené à nous parler entre autres de Henri de Lausanne (p. 93 sq.), ermite, aux dehors assez séduisants ; vers 1116, il divulguait ces nouvelles doctrines au Mans ; il en fut chassé, se dirigea alors vers Poitiers, Bordeaux puis la Provence, où il rencontra Pierre de Bruys, autre hérétique, qui attaquait en outre l'Eglise. Avec lui, il parcourut la Septimanie et la Gascogne. Il fut pris à partie par saint Bernard et la crainte de s'affronter publiquement avec l'abbé de Clairvaux le fit se retirer, mais sans que cette défaite aboutît à extirper en entier les racines profondes que son zèle et sa parole ardente avaient réussi à implanter dans les cœurs. C'est un autre thème qui fait le fond de la prédication d'Arnaud de Brescia : lui, plaide en faveur d'une Eglise pauvre. Chassé de France par suite de l'intervention de saint Bernard, Arnaud se réfugia à Zurich, où son antagoniste le signale à l'évêque de Constance, sans qu'on sache le résultat de cette démarche.

Passant à la réforme monastique, l'auteur commence par nous entretenir des ordres religieux dont il n'avait dit qu'un mot dans le volume précédent : les Chartreux, auxquels Guigues du Châtel, prieur de la Grande Chartreuse, donne leur orientation définitive¹ ; les Cisterciens, auxquels la personnalité de saint Bernard et la fondation de Clairvaux valent un essor prodigieux. Passant ensuite à Cluny, il nous présente Pierre le Vénérable, savant, charitable, un peu naïf, très dévoué à Rome et à Innocent II (bien qu'Anaclet eût été moine à Cluny). « Il eut à faire face à une situation qui, sans son énergique gouvernement, aurait pu provoquer une décadence rapide et irrémédiable » (p. 115). Amené enfin à nous parler du conflit qui mit aux prises Cluny avec Cîteaux et notamment avec saint Bernard, M. Fliche termine son exposé par ces lignes : « En réalité, l'opposition des deux ordres était celle de deux conceptions différentes de la vie monastique : Cîteaux incline vers l'ascétisme et outrepasserait plutôt les prescriptions de la règle bénédictine, que Cluny, par un souci très accentué de culture intellectuelle, cherche au contraire à atténuer, la faim

¹ Le livre de BAUMANN, *Les Chartreux*, aurait mérité d'être signalé dans la bibliographie.

et le froid constituant des obstacles au travail de l'esprit » (p. 121). Les Prémontrés sont une création dont M. Fliche souligne la nouveauté : saint Norbert veut que ses religieux, tout en s'adonnant à une sévère discipline claustrale, dont personne n'envisage encore la possibilité de s'affranchir, gardent, contrairement à ce que demandaient soit Cluny, soit Cîteaux, le contact avec le siècle, afin de pouvoir y exercer leur bienfaisante influence ; et c'est dans ce but qu'il choisit la règle de saint Augustin. Mais, à peine constitué, l'ordre semble avoir modifié la pensée première de saint Norbert ; la plus ancienne rédaction de la règle n'a pas été conservée ; mais celle que nous possédons, qui est du début du XIII^e siècle, ne parle plus de la prédication, regardée cependant par le fondateur comme la forme essentielle de l'activité des Prémontrés. Sans avoir l'autonomie complète dont jouissaient les maisons de Chanoines réguliers, l'ordre est plus décentralisé encore que Cîteaux. Saint Norbert, « en proposant une nouvelle conception de la vie monastique, a frayé la voie aux ordres mendiants qui le supplanteront au XIII^e siècle, tout en s'inspirant pour une large part de ses conceptions et de ses méthodes » (p. 131).

L'Eglise séculière est, elle aussi, l'objet de réformes, que ce soit par l'application des canons promulgués aux conciles œcuméniques de 1123 et de 1139, ou par la proclamation de mesures spéciales décrétées par les conciles provinciaux, alors particulièrement nombreux. Saint Bernard demande à Eugène III, son ancien disciple, la réforme de la curie romaine, dont il souhaite en particulier voir les cadres élargis : « Pourquoi ne pas choisir dans tout l'univers ceux qui doivent juger l'univers entier ? » (*De consideratione*, II, 14). Eugène III, homme très désintéressé, était d'ailleurs bien décidé à agir, mais son pontificat fut malheureusement trop court.

Le développement que prend la piété populaire se ressent de l'influence de saint Bernard. On peut même en dire autant de l'architecture : cet art roman, que l'abbé de Clairvaux veut austère et sobre, et que commence à modifier une conception nouvelle, celle du gothique. Les écoles monastiques sont en régression : saint Bernard ne leur est pas favorable, tandis que se développent les écoles épiscopales.

Quant à la conquête chrétienne, elle progresse principalement au nord-est. Les Allemands furent réfractaires à la prédication de saint Bernard en faveur de la 2^e croisade ; ils déclarèrent préférer une expédition chez les Wendes. Saint Bernard se laissa convaincre, mais le seul résultat « fut de surexciter la haine des Slaves contre les Chrétiens ; l'œuvre missionnaire s'en trouva retardée » (p. 186). On se persuade, à partir de 1147, « que les pays wendes ne pourraient devenir chrétiens, tant qu'ils resteraient wendes » (Hauck). De fait, l'évangélisation alla « de pair avec la colonisation allemande, qui a été très active pendant cette période » (p. 187).

Saint Bernard domine véritablement toute cette période. On sait la part qu'il prit à la préparation de la 2^e croisade. La bulle pontificale était du 1^{er} décembre 1145 (et non pas de 1146, comme on l'a parfois prétendu, attribuant par le fait même l'initiation de l'entreprise au roi de France, Louis VII, qui en aurait émis l'idée à l'assemblée de Bourges du 25 décem-

bre 1145 ; p. 190, note 2) ; mais Bernard transforma complètement le projet d'Eugène III. Dans la pensée de celui-ci, l'armée envoyée au secours de la Terre Sainte devait se recruter exclusivement en France et en Italie. L'abbé de Clairvaux, par sa prédication enflammée, en fit une entreprise internationale. Elle échoua, on le sait, lamentablement. C'en était fait de la reconquête chrétienne en Orient ; l'idéal religieux des premiers temps avait fait place à des appétits d'un autre ordre. « Si l'on ajoute à cela que peu après la mort de saint Bernard le pape va se trouver de nouveau engagé dans la lutte du Sacerdoce et de l'Empire, on comprend en quoi la disparition du grand ascète, qui avait animé de son souffle ardent l'Eglise et la Chrétienté, marque vraiment la fin d'une époque, celle de la Réforme grégorienne et de la reconquête chrétienne » (p. 198).

Ces mots, par lesquels s'achève cette 1^{re} partie du t. IX, laissent deviner pourquoi M. Fliche a tenu à la faire paraître comme un supplément au t. VIII. Il a utilisé plus d'une fois les travaux de M. le professeur Schnürer ; il s'en réfère surtout à Vacandard, dont il note en commençant, que les deux volumes qu'il a consacrés à l'abbé de Clairvaux en demeurent la meilleure monographie d'ensemble. L'exposé de M. Fliche, plus succinct et consacré tout naturellement avant tout à l'activité extérieure de saint Bernard, celle qu'il avait déjà traitée dans un article du *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, est nécessairement aussi moins émouvant, d'autant plus qu'il n'hésite pas à formuler quelques justes réserves sur le compte de son héros : saint Bernard a parfois exagéré, ainsi dans son conflit avec Abélard, ou encore lorsqu'il parle de la femme, « qui lui est toujours apparue comme l'incarnation du démon », ou qu'il dénonce dans la science profane « une autre ennemie du moine qui tant de fois a causé sa perte » (p. 107).

Des idées d'Abélard, il sera encore question plus tard. Il en sera de même sans doute d'Eugène III, pape dont la vie fut très sainte mais dont le règne fut plutôt médiocre, parce qu'il était incapable de se décider, ou plutôt, comme le faisait remarquer naguère M. Ed. Jordan, parce qu'il voulait concilier l'inconciliable, se servant de Roger de Sicile contre les Romains toujours en révolte, sans cependant le reconnaître franchement comme roi, indisposant et inquiétant par là Conrad, sans remplacer son alliance par une autre et finissant par tout manquer parce que, au fond, il n'a jamais voulu se séparer d'avec l'Allemagne. Des chapitres généraux, il n'est parlé, à propos de Cîteaux, qu'en passant, de sorte que M. Fliche ne se prononce pas sur la question de savoir si, comme on l'a prétendu (en se basant sur le livre de M. Guy de Valous, qu'il cite lui-même plusieurs fois), ils ont existé, sous une forme encore imprécise, longtemps avant la lettre et si l'idée n'en remonterait pas aux débuts de la grande extension clunisienne. Sur la conception monastique nouvelle introduite par saint Norbert, ou plutôt sur l'exclusion du ministère et notamment de la prédication que comportait la vie monastique, telle qu'on l'envisageait jusqu'alors — exclusion admise, après coup, on vient de le voir, par la règle des Prémontrés — il y aura lieu de revenir à l'occasion de la fondation des Frères Prêcheurs ; on a fait remarquer que les paroisses incorporées à des

monastères, même à des chanoines réguliers, étaient, à cette époque, presque toujours desservies par des prêtres séculiers. Ainsi l'avait d'ailleurs voulu le concile de Latran de 1179, comme on nous le dira sans doute plus bas. Encore une fois, cette 1^{re} partie du T. IX de la grande Histoire de l'Eglise ne va pas au delà de l'époque où vécut saint Bernard. La seconde partie sera consacrée à la 2^e moitié du XII^e siècle et achèvera de nous donner le tableau de ce qu'était la Chrétienté au point culminant du moyen âge, au moment de l'arrivée d'Innocent III au pouvoir pontifical.

L. Wæber.

Studia Eucharistica DCC¹ anni a condito festo sanctissimi Corporis Christi. 1246-1946. — Antwerpen, De Nederlandsche Boekhandel. 1946. xv-454 und 24 Tafeln. Preis Bfr. 350.—

1246 wurde in Lüttich auf Anregung der hll. Juliana von Cornillon und Eva von Saint-Martin das Fronleichnamfest eingesetzt und mit einem eigenen liturgischen Officium begangen. Papst Urban IV., der ehemalige Lütticher Archidiakon, dehnte es 1264 mit einem neuen Officium auf die ganze Kirche aus. Es konnte sich aber erst durchsetzen, als Clemens V. und das Allgemeine Konzil von Vienne (1311-12) die Feier einschärften, worauf es im späteren Mittelalter ein Lieblingsfest der Kirche und des Volkes wurde. Im vorigen Jahre wurde die Jahrhundertfeier der Einsetzung in Belgien, namentlich in Lüttich, mit großem Jubel begangen. Dieser Feier verdankt das vorliegende Buch seine Entstehung.

Der Herausgeber P. Stephanus Axters O. P. in Löwen, bekannt durch sein Werk » Bijdragen tot een bibliographie van de Nederlandsch Dominikaansche Vroomheid » (Ons Geestelijk Erf VI-VIII), gibt den Inhalt kurz mit folgenden Worten wieder: » Scientia innixi singula ordine indagare intendimus, originem scilicet huius festi, theologorum coetaneorum doctrinam, devotionem eucharisticam eiusque decursum usque ad finem Medii Aevi, exaltationem demum sanctissimae Eucharistiae in arte christiana » (S. xi). Sodann eine methodische Übersicht über die 20 Abhandlungen, die das Buch enthält. Am Ende eines jeden Artikels findet sich eine lateinische Zusammenfassung, die freilich manchmal etwas zu kurz ausfällt, wenn sie ihren Zweck erfüllen soll. Zwanzig Fachleute kommen auf ihrem Gebiete zu Wort, darunter Mitglieder von 8 Orden: 4 Dominikaner, je ein Benediktiner, Prämonstratenser, Kartäuser, Trappist, Franziskaner, Kapuziner und eine Ursuline. Vier Sprachen sind vertreten: Niederländisch, Französisch, Englisch, Italienisch, am stärksten das Niederländische mit 8 Beiträgen. Die Aufsätze betreffen vor allem Belgien und das südliche Holland, besonders Lüttich, andere Länder — Frankreich, Irland, England, Italien — werden mehr gestreift.

Auf den reichen Inhalt des Sammelwerkes kann ich im einzelnen nicht eingehen, ich greife nur dieses und jenes heraus.

Die beiden ersten Artikel befassen sich mit den hll. Frauen Juliana und Eva und treten für die traditionelle Auffassung ein, nach der der Bischof von Lüttich bzw. Papst Urban IV. das Fest auf deren Anregung eingesetzt hat. Interessant ist die Gegenüberstellung der Verehrung der Eucharistie

bei den ersten Kartäusern und den Zisterziensern (Artikel 7 und 8). Bei den Kartäusern ist der Satz der *Consuetudines* maßgebend: » *Raro quippe hic missa canitur, quoniam precipue studium et propositum nostrum est silentio et sollicitudini celle vacare.* » Tatsächlich wird nur an 80 Tagen im Jahr die Konventmesse gefeiert, dazu kommt einmal in der Woche eine stille Privatmesse durch einen Priester und ebenso 30 Tage hindurch für einen verstorbenen Mitbruder. Die Zisterzienser hingegen sind besonders eifrige Beförderer des eucharistischen Kultus, sowohl in ihren Klöstern wie auch draußen. Bei ihnen ist die » öftere » Kommunion, an mittelalterlichen Verhältnissen gemessen, auffallend stark verbreitet. Die Beginen, so zeigt P. Mens O. Cap., sind es, die das Verlangen nach der » öfteren » Kommunion besonders pflegen, während ein Mann wie Albert d. Gr. sich ihnen gegenüber ablehnend verhält. Vielleicht darf ich für die Beginen und die öftere Kommunion bei ihnen hinweisen auf meinen Aufsatz im *Archivum O. P. I* (Rom 1931), 88-96. Hier handle ich von den Kölner Beginen der zwanziger Jahre des 13. Jahrhunderts und bringe » *Consuetudines* » eines mittel-deutschen Dominikanerklosters vom Ende des 13. Jahrhunderts, wonach die Beginen ebenso oft wie die *Fratres*, d. h. 15 Mal im Jahre, kommunizieren.

Der Herausgeber P. Axters behandelt die Entwicklung des berühmten eucharistischen Gebetes *Adoro te* vom 9. - 16. Jahrhundert. Er geht auf die Vorgeschichte mit einer eindrucksvollen Gelehrsamkeit ein. Bisher waren 8 Gebete, mit *Adoro te* beginnend, bekannt, Axters kann weitere 35 hinzufügen. Nicht weniger als 72 Handschriften hat er daraufhin untersucht. Er bringt S. 295-303 einige unbekannte Texte, sie sind von einer Innigkeit, die unsern heutigen Gebeten gewöhnlich abgeht. Seine Untersuchungen faßt er in die Worte zusammen: » *Alleen weten wij voortaan dat het ana Thomas van Aquino toegeschreven Adoro te niet een unicum, maar wel integendeel de volmaakste vertegenwoordiger is van een genre dat van het Sacramentarium van Arles tot Blosius, van de negende tot de zestiende eeuw een waren voorspoed gekend heeft* » (S. 285).

Zuletzt sei noch hingewiesen auf die Abhandlung » *De Sacramentsdevotie in de middelnederlandsche Getijden- en Gebedenboeken* » der Ursuline Schw. Imelda Meertens, die sich durch das sechsbändige Werk » *De Godsvrucht in de Nederlanden* » einen Namen gemacht hat. Im vorliegenden Aufsatz benutzt sie ungedruckte Gebete und zwar besonders Meß- und Kommuniongebete des 15. und 16. Jahrhunderts, aber auch Gebete der Seligen Heinrich Seuse und Mechtild von Hackeborn.

Ein inhaltreiches Werk, gewissermaßen eine Encyklopädie über das Fronleichnamsfest, soweit ein beschränkter Raum in Betracht kommt. Alle einschlägigen Fragen sind von Fachleuten behandelt, die neueste Literatur wird herangezogen, auf die man sonst nicht leicht aufmerksam wird. Gerade in diesen Literaturhinweisen liegt ein besonderer Vorzug des Werkes. Dazu kommt noch die äußerst dankenswerte Bibliographie S. 415-454 von P. Gallet O. P., wenn sie sich auch direkt und vor allem auf die Einsetzung des Fronleichnamsfestes und auf Belgien bezieht. Vergessen seien auch nicht die 24 prächtigen Photos, die das Werk abschließen.

Freiburg.

P. Gabriel M. Löhr O. P.

Rudolf Massimi : Das Bistum Basel zur Zeit des Investiturstreites, Basel, 1946, Helbling und Lichtenhahn, 224. S., geheftet, 7 Fr.

Ce volume, paru comme T. 24 des *Basler Beiträge zur Geschichtswissenschaft* inaugurés en 1938, vient illustrer par le cas d'un diocèse particulier l'exposé de M. Fliche dont il a été question ci-dessus.

L'évêché de Bâle faisait partie du royaume de Bourgogne, un des morceaux de l'empire partagé de Charlemagne, dont il constituait l'extrême pointe nord et qui avait, de même que Lausanne, Besançon comme métropole. C'était un diocèse dans lequel, comme conséquence de sa situation géographique, allaient se rencontrer deux politiques : les deux tendances bourguignonne et germanique.

Dès le début du 2^e millénaire, Bâle entre de plus en plus en contact avec l'Empire allemand. L'évêque, seigneur de la ville, était à cette époque Adalbert II, et l'empereur : Henri II le saint. Leurs relations réciproques étaient des meilleures. Saint Henri est présent, en 1019, à la consécration de la cathédrale de Bâle, et Adalbert prend part, l'année suivante, avec tout le clergé allemand, à la réception faite au pape à Bamberg. Bâle était devenu, sous Adalbert, un diocèse impérial. Puis, la mainmise du prince s'était accentuée : Conrad II traite notre cité non plus en monarque qui lui accorde des largesses, mais en souverain qui agit en maître : il s'en sert pour ses plans d'expansion vers le sud, et tout d'abord en vue d'annexer le 2^e royaume de Bourgogne qui déclinait et dont, en 1033, à Payerne, à la mort de Rodolphe III, il se fait proclamer roi.

Les seigneurs laïques, les Zähringen d'une part et, de l'autre, les Rheinfelden — qui, dans la personne de l'un des leurs, Rodolphe, devenu en 1057 duc de Souabe, allaient opposer à Henri IV son rival politique — se bornaient tout juste à reconnaître nominalement l'empereur. Celui-ci avait dès lors tout intérêt à favoriser les évêques, dont le choix d'ailleurs dépendait de lui seul et nullement de l'hérédité. Ils devenaient par le fait même ses meilleurs soutiens, et ceux de Bâle et de Lausanne par ex. étaient des seigneurs bien plus importants que les dynastes laïques leurs voisins. Ainsi s'était formé un « axe » comprenant les quatre diocèses de Strasbourg, Bâle, Lausanne et Sion. A l'ouest, l'archevêque de Besançon, partisan, lui aussi, mais plus modéré, de l'empereur, était en même temps grand ami de Hugues de Cluny et surtout un champion de la réforme ecclésiastique.

C'est dire que la réalité concrète était plus compliquée que nous ne serions portés à l'imaginer aujourd'hui. Du temps de Henri III — « le rénovateur de la Papauté », comme l'appelle M. Massimi (exagérant un peu, dans le sens contraire à M. Fliche qui, lui, se montre peut-être trop sévère pour le successeur de Conrad II) — l'empereur appuyait le pape dans ses divers efforts de redressement moral. Un conflit entre les deux paraissait alors exclu. Il éclata néanmoins entre Grégoire VII et Henri IV, mais on aurait tort de classer les prélats de cette époque en deux catégories : d'une part, ceux qui étaient pour le pape et dès lors pour la réforme, et de l'autre, les adversaires de cette dernière ou les partisans de l'empereur.

En fait, les seigneurs de Zæhringen, par ex., très peu dévoués à la cause impériale, ne se souciaient guère pour autant de l'amélioration morale du clergé. Inversement, un réformateur aussi convaincu que Hugues II, archevêque de Besançon, offrit cependant l'hospitalité à Henri IV se rendant à Canossa. La question de l'exemption des couvents avait, par ailleurs, indisposé certains évêques à l'égard du pape et plusieurs, après avoir été du nombre de ses défenseurs, l'avaient ensuite, pour ce motif, abandonné.

L'évêque qui occupe le siège de Bâle pendant le dernier tiers du XI^e siècle, Burkard de Fénis, frère de Conon, futur évêque de Lausanne, était ami, lui aussi, de Hugues de Cluny, mais il était en même temps très dévoué à l'empereur. C'est lui qui, avec Huzmann de Spire, apporta aux évêques lombards réunis à Plaisance la décision du conciliabule de Worms décrétant ne plus reconnaître Grégoire VII. Avec, entre autres, son cousin Burkard d'Oltingen, évêque de Lausanne, il précéda Henri IV à Canossa, pour y implorer, sur l'ordre du pape, le pardon de sa propre défection ; mais, à peine relevé de l'excommunication, il renoua ses relations avec Henri IV. Selon le récit de Mercklin, reproduit par Buchinger, il aurait obtenu de ce dernier, ou le lui aurait du moins suggéré, la suppression de l'abbaye de Moutier-Grandval, parce que dévouée au pape et l'aurait fait remplacer par un chapitre de chanoines. Comme il fonda, vers la fin de sa vie, le couvent de Saint-Alban à Bâle, on a pensé qu'il fallait y voir la preuve de son repentir et de son ralliement tardif à la cause de Grégoire VII. M. Massimi ne le croit pas, et insistant sur une affirmation qui constitue à ses yeux la principale conclusion de son travail, il estime qu'il n'y a jamais eu, sur ce point, de changement dans l'attitude et les convictions intimes de Burkard. C'était un partisan de cette thèse (qui fut celle de Charlemagne, des fondateurs du Saint Empire romain, et que Henri III appliqua avec une particulière insistance) : l'Eglise et l'Etat ne sont pas deux réalités distinctes, mais deux aspects d'une même et unique chrétienté, dont le chef est le souverain, étendant sur l'Eglise l'autorité qu'il détient du Ciel. Le pape est, pour les questions d'ordre ecclésiastique, le premier soutien de l'Empereur, dont la tâche consiste à conduire la chrétienté vers sa fin dernière, en se servant dans ce but à la fois du pouvoir civil et religieux (p. 161). C'est dire que, aussi bien la théorie grégorienne de la suprématie de l'Eglise sur l'Etat, que la déposition de l'empereur par le pape était pour notre évêque une chose inconcevable, et c'est pourquoi, demeuré irréductiblement attaché à Henri IV, il refusa, à partir de 1080, de reconnaître Grégoire VII. Cela ne veut pas dire qu'il était opposé aux mesures de réforme : il le prouva en fondant, en 1083, Saint-Alban, et si, quelques années plus tard (en tout cas avant 1095) il rattacha ce monastère à l'abbaye de Cluny et non pas à celle de Hirsau, c'était simplement parce que la première était demeurée neutre dans le conflit entre l'empereur et le pape, tandis que la seconde avait jugé nécessaire, pour réaliser son programme de redressement moral, de s'opposer radicalement à l'investiture laïque et à la personne de Henri IV. Et M. Massimi de conclure : dans cette terre de transition que constituait le diocèse de Bâle, Burkard de Fénis, son premier grand évêque — le premier du moins que

les textes nous fassent suffisamment connaître — réunissait dans sa personne ces deux convictions : l'une, allemande, de la nécessité de l'Empire et l'autre, romande, du besoin d'une réforme monastique (p. 162).

L'auteur consacre un dernier chapitre au couvent de Saint-Alban et aux origines de l'organisation chrétienne à Bâle ; puis, dans une série d'*excursus*, il s'occupe, entre autres, du monastère de Moutier-Grandval. Important par sa situation géographique, il avait été donné à l'évêque de Bâle, en 999, par Rodolphe III de Bourgogne ; il devint, probablement avant 1120, sûrement du moins déjà avant 1146, un chapitre de chanoines, réguliers tout d'abord peut-être, puis séculiers. Notre évêque exerçait également la suprématie sur l'ancienne abbaye de Saint-Ursanne, devenue, elle aussi, entre 1095 et 1120, un chapitre de chanoines séculiers. Quant au couvent de Beinwil qui, toujours d'après le récit de Mercklin, devrait son existence au remords des avoués de Moutier-Grandval, comme Saint-Alban aurait dû la sienne au repentir de l'évêque Burkard, il remonte en réalité non pas à 1085, mais seulement à 1124 environ ; et après avoir été dédié à Tous les Saints, il prit saint Vincent comme patron.

Le livre de M. Massimi se lit avec intérêt ; il est clair, bien présenté ; il s'appuie sur une connaissance complète des sources et des travaux consacrés à la période ainsi qu'aux évêchés qu'il étudie : celui de Bâle tout d'abord, mais aussi les diocèses voisins de Constance, de Strasbourg, de Lausanne et de Besançon. L'auteur aurait pu abréger certains chapitres : ainsi, il consacre 8 pages (90 à 97, excellentes d'ailleurs), à Hugues de Cluny ; mais on comprend par la suite — il le dit d'ailleurs à la p. 98 — l'importance qu'il y avait pour lui à bien préciser le caractère de la réforme clunisienne. Plusieurs des conclusions de M. Massimi se rencontrent avec celles de M. Fliche, dans le volume présenté ci-dessus (dont il n'a pas eu connaissance) ainsi qu'avec celles de Mgr Amann. Quant à sa thèse principale, à savoir l'appréciation qu'il porte, en réaction contre l'opinion devenue traditionnelle, sur l'évêque Burkard de Bâle, on est porté à lui donner raison, comme on fait généralement bon accueil à une affirmation s'inscrivant en faux contre une opinion simpliste, voulant juger un homme d'après des conceptions postérieures et d'après la solution apportée après coup à un problème qui ne faisait que se poser à son époque. L'acte de fondation de Saint-Alban souligne que les évêques de Bâle avaient, jusqu'à Burkard, fait preuve de peu de ferveur en se contentant de la présence, dans leur cité épiscopale, d'une seule communauté religieuse : leur chapitre cathédral. Burkard, pour remédier à cette lacune et réparer « ses négligences » — c'est-à-dire, comme le souligne M. Massimi, le retard apporté à cette réalisation : il n'est pas question de repentir d'avoir adhéré à l'antipape — fonda Saint-Alban. Il eût été d'autant plus naturel qu'il le rattachât à l'un des mouvements de réforme voisins de Lorraine ou de Wurtemberg, que ceux-ci ne réussirent point à créer une sorte de congrégation monastique et se virent contraints de maintenir entiers les droits des évêques sur les maisons religieuses de leur diocèse ; mais non : Hirsau en particulier n'a fait aucune conquête dans l'évêché de Bâle et c'est sous la protection de Cluny que Burkard a placé Saint-Alban. Du

problème posé par ce choix, question qui semble avoir été le point de départ du travail de M. Massimi, celui-ci s'est efforcé de découvrir la raison et il semble l'avoir trouvée.

L. Wæber.

Hans Lehmann : « **Das Johanniterhaus Bubikon** », 3^e partie (« *Geschichte und Baugeschichte seit dem Ende des Mittelalters* »), dans *Mitteilungen der Antiquarischen Gesellschaft in Zürich*, vol. 35, cahier 3, Zurich 1947.

La lecture de cette troisième et dernière partie du travail de l'ancien directeur du Musée national et professeur à l'université de Zurich est décevante. Elle a paru un an après le décès de l'auteur, de sorte que, prévenues par nos critiques détaillées¹, les deux sociétés responsables de cette publication auraient pu et dû se rendre compte que le travail de M. Lehmann ne répondait pas à ce qu'on était en droit d'en attendre.

A part les questions d'appréciation sur l'époque de la Réforme, qu'on peut juger autrement que ne le fait M. Lehmann, il faut relever de nouveau une absence étonnante de connaissances de la littérature — et nous ne pensons qu'à celle aisément accessible en Suisse —. L'auteur se borne à des citations de quelques historiens de troisième ordre et tous de langue allemande. Encore n'est-il pas toujours très sûr qu'il les ait compris. Ainsi on trouve (p. 172, note 1) la mention d'une traduction allemande d'une histoire (du siège) de Rhodes par Jean Adolphe Argentinensis. En réalité, cet Argentinensis est un médecin strasbourgeois qui a traduit l'ouvrage bien connu de Guillaume Caoursin que l'auteur ne mentionne pas du tout ici et qu'il avait appelé Caonersin dans son guide de Bubikon (1945). — On rencontre de nouveau (p. 177 sq.) la dénomination erronée de grand-« commandeur » pour le grand-prieur d'Allemagne, une confusion entre bailli et bailliage (p. 190 sq. : Balley = bailliage et non = bailli), une ignorance manifeste de l'italien (p. 192 : Louis de Roll nommé « cavaglieri » (sic) di grazia) comme du sens canonique de la croix de l'Ordre (p. 195) qui remplace précisément l'habit religieux et la tonsure². La croix à huit pointes est aussi le blason (!) de l'Ordre pour Lehmann (p. 195) qui ne semble pas savoir au juste ce qu'est un coadjuteur (p. 202) mais qui parle avec un dédain visible d'un cardinal « romain » (*ibid.*). Faute d'avoir contrôlé ses sources, Pierre Stolz est un « bourgeois » (p. 192 ; voir par contre *Rev. d'hist. eccl. suisse*, 1946, p. 296, note 2), et Buchsee était une commanderie endettée (p. 173 ; voir par contre Roland Petitmermet, « Aus der Geschichte des ehemaligen Johanniterhauses ... Münchenbuchsee », Aarau, s. d. — 1946 —, p. 11). Il contrôle encore moins son auteur préféré, Charles Falkenstein, et l'on rencontre des noms de familles plutôt ahurissants, tel que — pour ne mentionner qu'un seul

¹ *Revue d'hist. suisse*, 1945, pp. 130-134 ; *Revue d'hist. eccl. suisse*, 1945, pp. 307-312, et 1946, pp. 75-77.

² Constitution « *Cum sacrosanctam* » de Sixte-Quint, du 9 janv. 1589, dans « *Bullarum ... amplissima collectio* », éd. C. Cocquelines, tome 5, 1^{re} partie, Rome, 1751, pp. 42-45.

exemple — Trost de Fischerring (p. 203, note) qui est en réalité Droste (= drossart) de Vischering.

On nous parle à nouveau (p. 178) de l'histoire des archives de Heitersheim, livrées aux Français, tandis que Lehmann aurait pu trouver dans Seitz (« Die Johanniter-Priester-Komturei Freiburg », Fribourg, 1911, p. 2, note 2, et p. 137) que les archives du prieuré ont été dispersées par l'administration badoise en 1827. — Relevons encore que le bonnet de prince, d'ailleurs mal restauré sur la façade de Bubikon, ne date pas de 1570 (p. 186) mais est, avec les grandes armoiries du prieuré d'Allemagne (non de l'Ordre !), un produit du 18^e siècle ; répétons que les supports sont encore toujours des autruches et non des grues. — Le nouveau « bailliage » de Brandebourg (p. 213) ne date pas de 1812 mais seulement de 1852 (Rev. d'hist. eccl. suisse, 1947, p. 62). — Ajoutons que Georges-Christophe de Weitingen (p. 197) n'était pas seulement commandeur de Hohenrain et Reiden (Rev. d'hist. eccl. suisse, 1946, p. 289) mais paraît en 1608 aussi comme commandeur de Bâle et Rheinfelden (Liber amicorum de Léonard Respinger, 1559-1628 : aimable information de M. W. R. Staehelin), et que Walter de Hallwyl (p. 214 ; aussi Almanach généalogique suisse, 1933, p. 294) n'était certainement pas « Landes-Komtur » en Suède depuis 1890 : les « Landkomture » (= baillis) n'existent pas dans l'Ordre de St-Jean mais dans le Teutonique, et l'association nationale suédoise du « bailliage » de Brandebourg n'existait pas encore en 1890¹.

Les illustrations ne donnent rien d'inédit, ce qui est d'autant plus à regretter qu'il y a bon nombre de vues et de portraits relatifs à l'histoire de l'Ordre de St-Jean en Suisse qui attendent en vain leur publication et qu'il aurait été intéressant de réunir dans une édition d'ensemble.

H. C. de Zeiningen.

Fontes historiae Latviae societatis Jesu, I. Pars (*Les sources de l'histoire de Lettonie*, vol. III), colligées par Dr J. Kleinjtjenss, éditions de l'Institut de Lettonie, Riga 1940. xiv-544 pp. et 4 pl. gr. in 8^o.

Parmi les nombreux documents que les Pères Jésuites devaient rédiger et transmettre périodiquement à leurs supérieurs en triple exemplaire (catalogues divers, nécrologes, comptes rendus, lettres, etc.), les lettres annuelles et les histoires tiennent une place spéciale. Quoique limitées aux événements capables d'édifier, les premières contiennent des données numériques (nombre des Pères, des écoliers, des sacrements administrés, des conversions) et des détails de valeur. Les secondes, annuelles aussi, moins discrètes sur les événements fâcheux, précisent les conditions d'établissement, les achats, les possessions, l'état économique et complètent ainsi les lettres édifiantes. Les unes et les autres transmettent plus d'une information

¹ Le « Handbuch über den Königl. Preuß. Hof und Staat » pour 1914 qui donne à la p. 45 tous les commandeurs du bailliage prussien, ne mentionne pas le comte de Hallwyl. (Pour protester contre la trop grande complaisance du bailliage de Brandebourg envers le régime nazi, l'association suédoise s'en est séparée peu après la seconde guerre mondiale.)

extérieure à l'Ordre : elles peuvent donc fournir pour l'histoire du pays des sources pleines d'intérêt. La collection entreprise par le D^r Kleinjtjens a pour base les lettres annuelles et les histoires des résidences et des collèges de Lettonie. Y sont jointes des lettres, des décisions de supérieurs ou de visiteurs, quelques décrets d'évêques ou quelques édits de souverains, des testaments, etc., tirés des Archives générales de la Compagnie de Jésus, de la Bibliothèque Victor-Emmanuel à Rome, ou des Archives d'Italie, de Munich, de Bruxelles, de Riga. Nous pouvons ainsi suivre la résidence et le collège de Mittau-Schönberg depuis la fin du XVII^e siècle jusqu'à la suppression de la Compagnie ; la résidence et le collège d'Ilukstes (1690-1773) ; la résidence et le collège de Dunabourg (1630-1769 et 1636-1808). Viennent alors une série de notices sur les Pères travaillant en Courlande et en Livonie ; enfin, une fort intéressante collection de documents illustrant les conséquences de la suppression de la Compagnie sur l'apostolat catholique de Courlande. Quelques images achèvent le volume (cf. la belle église des Jésuites d'Ilukstes, qui fut détruite par la guerre en 1916). Il n'y a pas de tables : sans doute faisaient-elles partie de la seconde partie de cet ouvrage, consacrée à Riga, qui, parue peu après la première, fut totalement détruite par les Soviets.

Fr. M. H. Vicaire O. P.

Bulletin de l'Institut historique belge de Rome, fasc. XXII (1942-43), Bruxelles-Rome. 80 fr. in 8^o, 357 pp. et 10 pl.

En dépit de la gêne apportée par la guerre, l'Institut historique belge de Rome a pu continuer ses travaux et ses publications. Le présent bulletin, qui a dû renoncer à s'enrichir de comptes rendus et de chroniques, publie en première place une savante étude de Gérard Garitte, chargé de mission de l'Institut à Rome, sur l'*Histoire du texte imprimé de la vie grecque de saint Antoine*. L'enquête aboutit à la conclusion que le texte des éditions est, à peu de chose près, celui que le Métaphraste vulgarisa au X^e siècle et qu'il serait, par conséquent, indispensable de le reprendre sur la tradition manuscrite antérieure, d'ailleurs assez chaotique. D'autres travaux du même auteur sur saint Antoine sont annoncés : l'édition d'un panégyrique inédit du VI^e siècle, l'étude des sept lettres antoniennes qui, contrairement à l'opinion reçue, présentent au sentiment de G. Garitte de sérieuses marques d'authenticité, etc. Enfin, G. Garitte prépare une importante note sur la paléographie italo-grecque. En dehors de quelques études en italien, dont une considérable de M. Battistini sur le collaborateur des Bollandistes Ant. Magliabechi, signalons celle de L. Ceysens sur la première députation janséniste de Louvain à Rome (1643-45), édition d'une longue relation latine, conservée actuellement au séminaire de Gand, et l'analyse d'un certain nombre de documents officiels du XVIII^e siècle qui permet à Pl. Lefèvre d'étudier l'attitude de Charles VI et de la Gouvernante Marie-Elisabeth dans les nominations épiscopales des Pays-Bas. Les souverains autrichiens y paraissent plus soucieux de tailler et de distribuer des pensions sur le temporel des évêques que de ménager l'autorité du Souverain Pontife.

Fr. M. H. Vicaire O. P.